

MOUTHIERS SUR BRÈME



Viaduc des Contaubières
et le moulin du Duc

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

JANVIER 1981 N° 8

LE MOT DU MAIRE

Chers amis,

Permettez-moi, très vivement, pour commencer ce mot du Maire, de vous présenter mes meilleurs voeux pour l'année nouvelle .

- 1980 a été pour Mouthiers une année de grands travaux : le renforcement du réseau d'adduction d'eau au nord et à l'est de l'agglomération et le début des travaux d'assainissement du bourg . Il est toujours attristant de voir éventer nos routes et nos trottoirs ; il faut que chacun se persuade de l'intérêt de ces travaux . Depuis l'arrivée de l'eau potable sur nos éviers, le volume des eaux usées, toujours en progression, nous posait des problèmes importants d'hygiène, en particulier dans plusieurs secteurs du bourg où la population est plus dense et la pente du terrain plus faible . Par le captage immédiat en sous-sol de nos effluents et leur traitement en lagune hors agglomération, l'assainissement collectif est la seule solution efficace pour une population groupée et une garantie de santé pour notre Boëme . Juillet 1981 devrait nous apporter la fin de ces travaux et nous restituer un bourg encore plus accueillant et fleuri pour cet été .

- dans le secteur économique , 1980 n'a pas apporté d'amélioration . D'une trentaine en 1979, les demandeurs d'emploi et chômeurs sont passés à 45 dont les 2/3 ont moins de 25 ans . Aujourd'hui, malgré toutes les qualifications proposées, aucune usine en Charente n'embauche . Les pactes pour l'emploi créés en 1977 par le gouvernement se sont avérés en 1980 en partie inefficaces . Que peut faire une population et sa municipalité devant le chômage ? Faut-il tenter en commun la recherche de solutions palliatives ?

- dans la gestion des entreprises actuelles, le chapitre des frais financiers est considérable . A ce titre, en 1980, la coopérative agricole de la Charente, la C.A.C. que tous les agriculteurs connaissent, a versé 400 millions de centimes aux banques . L'usine Laroche à Mouthiers, le plus important employeur de notre Commune a versé 160 millions, et nous-mêmes, habitants de Mouthiers, combien avons-nous versé ? Ce commerce de l'argent, très florissant, qui a pour clientèle une grande partie de la population ne rapporte rien à la Commune . Seuls le Crédit Agricole et le crédit mutuel versent une taxe professionnelle à Mouthiers pour leur permanence deux fois par semaine . Pour les autres, Mouthiers pourrait prétendre à bénéficier d'une partie de cette taxe versée aux communes où est implanté le siège social de ces banques qui exercent une autorité si lucrative sur notre territoire . Cela pourrait permettre d'alléger d'autant les impôts des particuliers et des entreprises qui ont contribué à ces bonnes affaires et par un juste retour des choses, rendre ces charges financières moins négatives pour la collectivité qui en supporte le poids .

- les avis sur la chasse sont très divers . Dans nos communes rurales, pour certains, l'acte de chasse est ancestral et louable ; pour d'autres, le respect de la nature et de la vie passe avant tout ; en plus, à Mouthiers on ramasse, à la saison des champignons . Le nombre de pancartes que l'on voit le long de nos routes permet de dire qu'il est difficile de régler toutes ces occupations de façon à satisfaire les intérêts de chacun . La société de chasse locale doit renouveler ses statuts périmés . Faut-il créer une association de chasse communale agréée, dans laquelle seraient englobées toutes les activités de plein air qui ont pour champ d'action la propriété d'autrui ?

- Le dimanche 29 Janvier 1981, devant le front des troupes des anciens de Mouthiers réunis au restaurant scolaire, Monsieur Maxime LUCAS, 1^e adjoint, a reçu des mains du Docteur MOUCHE, Président du Conseil Général de la Charente, la médaille d'honneur Départementale et communale de vermeil pour 35 ans d'activité au service de la Commune . Ici, dans ce bulletin, je tiens à lui renouveler toutes mes félicitations ainsi qu'à Madame LUCAS, pour cette distinction bien méritée, et le remercier de sa collaboration très active et dévouée au sein de notre équipe municipale .

- Le motor's Club d'Angoulême a choisi notre commune pour organiser un Enduro . Depuis quelques temps, les samedis et dimanches, une équipe de débroussailleurs prépare le parcours . C'est une course de motos très spectaculaire qui animera notre communauté le dimanche 22 mars prochain .

Gilles PLOQUIN.

Dernière minute :

Samedi 7 Février au soir, alors que plusieurs personnes admiraient les truites au pont qui se trouve à côté du café Lamazières, une nappe continue de mazout a déferlé sur la rivière . En remontant le courant, nous avons trouvé, arrêté dans le bras qui va au moulin de Monsieur FERON, à la hauteur du lavoir de Mme GALAND, 3 gros chiffons imbibés de mazout et qui laissaient filer leur contenu . Avant d'accomplir un acte aussi destructeur, que le ou les responsables réfléchissent ! Que chacun pense que les ordures de toute sorte se rammassent deux fois par semaine, et que la municipalité réalise actuellement de gros travaux d'assainissement pour sauver la faune et la flore de notre rivière .

REMERCIEMENTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal tient à remercier deux personnes qui ont fait preuve de générosité envers la Commune :

D'une part, Monsieur VALLAT qui a réparé la croix de pierre située devant le presbytère, déteriorée à la suite d'une chute .

D'autre part, une personne qui a voulu garder l'anonymat et a fait don de 500 Francs pour la remise en état des vieux lavoirs . Cette somme a été consacrée à l'achat de tuiles en vue de rénover leurs toitures .

PERMANENCES DE LA CAISSE D'EPARGNE

La Caisse d'Epargne d'Angoulême nous informe que le Conseil d'Administration a mis en service, à compter du 2 janvier, un deuxième car-succursale destiné à la collecte de l'Epargne . De ce fait, les arrêts existants dans notre commune, sont changés :

Place du champ de foire : le MERCREDI DE 14 H 45 à 15 H 25
le SAMEDI DE 10 H 40 à 11 H 20 .

REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE BOURG DE MOUTHIERS

Copie de l'arrêté municipal du 1^{er} mars 1970 approuvé par Monsieur le
Préfet de la Charente en date du 10 avril 1970, réglementant le stationnement dans
le bourg de Mouthiers .

Article 1^o.

- Le stationnement des véhicules de toutes catégories est INTERDIT :
- 1^o-Sur le C.D.12 dans une zone de 20 mètres de part et d'autre de la bifurcation de ce chemin avec le C.D. 42 .
 - 2^o-Dans une zone de 20 mètres der le C.D.42 à partir du C.D.12 au Nord du bourg .
 - 3^o-Dans une zone de 20 mètres de part et d'autre du pont (passage inférieur) sous la voie ferrée, sur le C.D. 12 .
 - 4^o-Sur le C.D. 12 entre le pont franchissant la Boëme et le C.D.42 .

Article 2 .

- Le stationnement des véhicules de toutes catégories est INTERDIT, mais toléré seulement pour les véhicules utilitaires pendant le temps strictement nécessaire au chargement et au déchargement de ces véhicules :
- a) dans la rue de l'église
 - b) dans la rue conduisant au village de l'école
 - c) dans la rue dite de la "purée", entourant un groupe d'immeubles et aboutissant sur le C.D. 12 le long des maisons Dedieu au Sud et Dussidour au Nord.
 - d) dans la rue de l'ancien cimetière, partie comprise entre la place du petit champ de foire et la rue de l'église .
 - e) dans la rue de la rivière

Article 3 .

- Le stationnement des véhicules sur le C.D.12 entre la place de la gare, l'accès au champ de foire et le pont franchissant la Boëme par le C.D.12, est réglementé de la manière suivante :
- a) le stationnement est formellement interdit dans la zone décrite au paragraphe précédent, sur la rive de la chaussée, côté voie ferrée, c'est à dire dans le sens montant .
 - b) le stationnement est autorisé pendant le temps strictement nécessaire aux activités commerciales, soit des clients, soit des commerçants, et seulement aux emplacements délimités par des bandes blanches sur la chaussée du C.D.12 :
 - 1^o-10 mètres entre la rue de l'ancien cimetière (chemin du morineau) et la rue de la "purée" (branche sud) .
 - 2^o-à partir de 20 mètres au nord de la branche sud de la rue de la "purée" (immeuble Dussidour) .
 - 3^o-entre la rue de l'église et une zone située à 15 mètres avant le pont de la Boëme .
 - 4^o-de l'entrée du champ de foire au chemin du morineau, entre les entrées des immeubles Bézard et Maranche .
 - 5^o- devant le magasin GOUET en bordure du C.D.12 (1 voiture).

Article 4 .

- Le stationnement des véhicules commerciaux est toléré pendant le temps strictement nécessaire à leur chargement et à leur déchargement devant les boucheries DUCLAUD et MAURICE, à condition qu'il existe une permanence entre les portes arrière de ces véhicules, une distance d'au moins 20 mètres, étant entendu que cette tolérance pour le stationnement devant la boucherie DUCLAUD représente une dérogation aux dispositions prévues à l'article 3 a ci-dessus .

Article 5 .

- Par dérogation aux dispositions prévues à l'article 2 a ci-dessus, le stationnement est autorisé pour UN véhicule le long du trottoir de la boucherie Maurice et UN véhicule le long du trottoir de la boulangerie Porteau, dans la rue de l'église .

Article 6 .

Des parcs et des aires de stationnement sur les places publiques seront indiquées par des panneaux de signalisation .

Les limites de stationnement autorisé et interdit seront indiquées réglementairement par les soins de la commune de Mouthiers .

Article 7 .

L'arrêté du 13 octobre 1969, du même objet, est rapporté .

Article 8 .

La signalisation complète des prescriptions contenues dans cet arrêté, sera mise en place aux frais et par les soins de la Commune .

Article 9 .

Le présent arrêté prendra effet à compter du 15 Mars 1970 .

Article 10.

La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté .

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DE MOUTHIERS/BOEME

Dans un précédent numéro, nous avons évoqué l'existence d'une Association d'aide à domicile en milieu rural (A.D.M.R.) dans notre localité .

Une trentaine d'associations de ce type couvrent pratiquement tout le département de la Charente . C'est en 1952 que la première association Charentaise vit le jour : celle de Cherves de Cognac à l'initiative de Monsieur ORDONNEAU, premier président de la Fédération de la Charente . Rappelons que sur le plan national, l'A.D.M.R. fut créée en 1945 . Notre association de Mouthiers fut fondée en 1977 .

Le rôle de l'aide familiale est de seconder la mère de famille provisoirement empêchée d'accomplir ses tâches les plus courantes en cas de maladie, maternité ou de surmenage . Sa présence préserve l'équilibre de la famille, et peut, dans certains cas, éviter le placement des enfants . La formation reçue par l'aide familiale (qui est déplômée d'Etat) lui permet de répondre judicieusement aux problèmes les plus divers auxquels elle peut se trouver affrontée .

1969 a vu les premiers balbutiements du service des aides ménagères en Charente . Le rôle de l'aide ménagère est de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées handicapées par l'âge ou la maladie, en les soulageant dans les travaux ménagers, tout en leur apportant une présence attentive et amicale. Ce service permet, d'une part, aux personnes âgées de rester dans leur cadre de vie et de conserver leur place dans la communauté locale, et d'autre part, de fournir un travail adapté et à temps partiel aux femmes du milieu rural .

Dans le prochain numéro, nous aborderons l'aspect financier de l'Association .

Pour tous renseignements concernant des demandes d'aide aux familles, s'adresser à M et Mme GUILLOTEAU Marcel "le morineau" Tel 97.92.63, et pour l'aide aux personnes âgées à Mme TAMAGNA Jacqueline au bourg Tel.97.92.40 .

MOUTHIERS ET SON ASSAINISSEMENT

ARTICLE DE MONSIEUR BERNARD CHERRIER PUBLIE DANS SUD-OUEST DU 22.10.80

En moins de trois ans, MOUTHIERS-SUR-BOEME va s'équiper d'un réseau complet de "bout à l'égout". Les premières pelleteuses sont entrées en action, mais, étant donné la nature rocheuse du sous-sol, c'est un travail considérable. Quant à la solution du lagunage pour l'élimination des eaux usées, elle est encore toute nouvelle en Charente et intéressante à étudier.

Le 13 décembre 1978, le Conseil Municipal de MOUTHIERS, présidé par M. PLOQUIN, adoptait une délibération demandant à la Direction Départementale de l'Agriculture son concours technique et financier pour l'installation d'un réseau d'assainissement.

Pour le Maire, il fallait faire vite car déjà était programmée la construction du lotissement communal des justices où les premiers coups de pioches sont donnés ces jours-ci. De fait, ça n'a pas traîné puisque deux ans après on attaque les travaux et que, mieux, les crédits étant débloqués, on pense, aussi bien à la mairie qu'à la D.D.A. en avoir terminé en 1982, 1983 au plus tard, les deux premières tranches prévues étant cumulées.

Sur le plan technique, le réseau est appelé à desservir environ 700 usagers, avec extension possible à 1000 usagers d'ici à 1985. Ces chiffres ne devraient pas être dépassés étant donné l'existence d'un P.O.S., la population devant se stabiliser autour de 1500 habitants.

Les canalisations utilisées que posent actuellement deux grosses sociétés de travaux publics, la S.O.B.E.A. et la S.A.D.E. (ainsi que l'entreprise bordelaise Canalisations Goutermaines) ont en général 200mm de diamètre. Les eaux usées y descendront naturellement vers la lagune artificielle avec seulement deux stations de relevage destinées à compenser les accidents du terrain : une au lavoir communal qui sera du reste reconstruit en matériaux plus nobles que l'actuel béton et l'autre à la rochandry, sur le bord de la Boëme.

Le raccordement des usagers se fera par boîtes spéciales siphoides, mais attention : sauf aux justices, les eaux de pluie ne seront pas admises à l'égout, pas plus que les trop-pleins des fosses septiques ou autres.

Les tuyaux reposeront sur un lit de sable, mais la profondeur à laquelle ils seront enterrés est parfois considérable (plus de 3 mètres à certains endroits).

La réception des eaux usées se fera dans trois grandes fosses creusées depuis peu dans les tourbières sur des terrains appartenant à la Commune. La première en U EST profonde d'un mètre environ et sert de réceptacle principal. A l'arrivée de l'égout, un petit barrage en bois permettra d'isoler les graisses. Pour le reste algues et bactéries se chargeront de détruire les déchets et le trop-plein ira vers les deux autres fosses moins profondes où seront plantés des roseaux.

En cas de curage de la première fosse (tous les 5 ou 6 ans sans doute), l'égout sera provisoirement raccordé à la seconde fosse.

M. PLOQUIN, qui se montre très satisfait de ce système et souligne à juste titre qu'il remonte aux Romains, ne cache pas que ce sont là de très gros travaux. De fait, c'est plus de trois millions lourds qu'il a fallu trouver pour l'ensemble. Sur cette somme, les financements s'organisent comme suit :

- Canalisations : la moitié du coût en subvention, la moitié à la charge de la Commune ;

- Laagunage : 20% à la commune, 30% financés par l'agence de bassin, 50% de subvention.

En fait, le coût de l'opération a été divisé en plusieurs tranches. Ce sont les 2 premières tranches qui sont ouvertes actuellement. Les sommes dues par la Commune seront couvertes par un emprunt de 18 ans.

A cet égard, M. PLOQUIN pense que c'est là un gros effort financier, mais, selon lui, les habitants de MOUTHIERS ne devraient pas trop en pâtrir.

Le montant de la taxe, dit-il, sera à peu près égale au montant acquitté chaque année pour l'adduction d'eau. Si l'on y regarde de plus près, cela fait grossièrement le coût annuel de vidange d'une fosse classique. Et nous en aurons

Le montant de la taxe, dit-il, sera à peu près égal au montant acquitté chaque année pour l'adduction d'eau. Si l'on y regarde de plus près, cela fait grossièrement le coût annuel de vidange d'une fosse classique. Et nous en aurons enfin terminé avec des situations anachroniques et même dangereuses quand il s'agit déliminer les déchets. Je pense surtout aux habitants du bourg et à la Boëme. Où sont aujourd'hui les écrevisses qui faisaient jadis la réputation de MOUTHIERS ?

Cela dit, le Maire est conscient des embarras que vont connaître au cours des deux années à venir les habitants de la commune. Il leur demande de patienter, insistant sur le fait que le jeu vaut largement la chandelle.

On pourrait du reste leur citer en exemple la S.N.C.F. qui a accepté que l'une des canalisations passe sous la voie Bordeaux-Paris, dans le secteur du Pigeonnier. Mais ce serait un mauvais exemple car il est certain qu'elle demandera un dédommagement, le trafic devant à coup sûr être grandement perturbé pendant les travaux.

Ce ne sera pourtant qu'un aléa dans un programme qui place MOUTHIERS dans le peloton de tête des communes œuvrées d'environnement et de progrès.

(1) - A noter, à propos de ces stations de relevage qu'elles seront les seules dépenses en énergie causées par l'assainissement... Elles fonctionnent en effet à l'électricité. Mais elles ne feront qu'exceptionnellement appel à l'eau de la Boëme pour de courts rinçages de réseau. Le reste du temps, elles opéreront en circuit étanche, comme des pompes ordinaires.

LE LAGUNAGE : UNE SOLUTION QUI SE REPAND EN CHARENTE .

Mouthiers n'est pas le seul exemple en Charente d'une commune, qui choisit le lagunage pour l'élimination des eaux usées. Un système semblable fonctionne déjà à Etagnac et les Communes de Hiersac, Taponnat et bientôt Chassord sont entraînées à s'équiper de cette manière.

Véritable zélateur de ce système, M. HURAND fait beaucoup pour que les maires apprécient le lagunage qu'il leur conseille souvent. Ce jeune polytechnicien adjoint au Directeur départemental de l'Agriculture explique : "les avantages du lagunage sont multiples en milieu rural. D'abord, c'est une installation que les gens comprennent parce qu'elle ne recèle aucun mystère et qu'elle s'insère tout naturellement dans leur environnement. Ensuite, elle coûte bien moins cher qu'une station d'épuration. Dans le cas de Mouthiers, les lagunes vont coûter environ 300 000 francs alors qu'une station serait revenue à 450 000 francs. Et puis, il y a un aspect qui compte, c'est que la lagune se contente d'une visite par semaine et d'un curage de temps en temps, alors qu'une station demande une surveillance quotidienne par du personnel qualifié.

Enfin, il est à noter que la lagune artificielle peut supporter un certain déversement d'eaux pluviales alors que celles-ci "lessivent" littéralement une station, posant des problèmes techniques complexes. Quand j'aurai dit que le lagunage permet aux communes d'économiser également une quantité non négligeable d'énergie et qu'elle ne dégage pas plus d'odeurs qu'une bonne vieille mare, on comprendra que de plus en plus de municipalités se laissent tenter. D'ailleurs, nous organisons régulièrement des visites dans les Deux-Sèvres, département témoin dans ce domaine.

Le problème est de savoir si tous les sols sont bons pour recevoir de telles installations. Selon M. HURAND, la Charente n'est pas idéale puisqu'on n'y trouve pas ou presque pas de sols argileux. Cela dit, il existe des moyens simples de pallier cette ... lacune. En apportant un fonds argileux (solution choisie à Hiersac par exemple) ou en "plastifiant" le fond du premier bassin, par exemple. Cette seconde solution pourrait être appliquée à Mouthiers si le sous-sol des tourbières se montrait trop poreux. Mais, selon M. Hurand, il y a peu de chance pour que la lagune principale pollue la nappe phréatique, le niveau de l'une n'excédant pas suffisamment celui de l'autre pour qu'une pression s'exerce. On aura cependant l'œil sur ce problème, les tourbières représentant une sorte de test en la matière.

Bernard CHERRIER .

CONCOURS DES MAISONS ET JARDINS FLEURIS

=====

Le classement du concours communal établi par le jury est le suivant :

A-MAISONS FLEURIES :

1-Madame DEDIEU Lydie ; 2-Monsieur et Madame LILLE Georges ; 3-M. et Mme LAMAZIERES Marcel ; 4-M. et Mme BREGIER Jean-Jacques ; 5-Monsieur MONGALVY Gaston ; 6-M. et Mme CLERFÉUILLE Marcel ; 7-Monsieur TRIAUD Yvon ; 8-M. et Mme GONCALVES Julio ; 9-Mr Et Mme BENNACEUR Abdheramane ; 10-M. et Mme DESRIAUD Alfred ; 11-Madame AUPETIT Gabrielle ; 12-M. et Mme BREGEAS Régis ; 13- Madame DEDIEU Jeanne ; 14-Madame BEAUFORT Odette ; 15-M. et Mme MOREAU Rémi ; 16-M. et Mme QUIRAS Michel ; 17-M. et Mme BONNET Bernard ; 18-M. et Mme BONNET Daniel ; 19-M. et Mme DUCLAUT André ; 20-M. et Mme SARAZIN Charles ; puis, M. et Mme CLENET, M. et Mme SIMONNET, M et Mme ANDRÉ, M et Mme CHIRON, M et Mme RAFFENAUD, M et Mme ROBIN, l'abbé PENSUET, M et Mme BREGEAS Roger, M et Mme DESSIRIEIX F, M et Mme THEBAULT, M et Mme CAILLÉ, M et Mme PONCABARÉ, M et Mme MANARANCHE, Melle ROUHLING, Mme AIRAULT, Mme LAFARGE G, Mme et Mr GOUET, M et Mme DOMENACH, M et Mme GUILLEMETEAU, M et Mme GROLLEAU, Mme TRIGEAUD, M et Mme LACOSTE, M et Mme LIMERAT, M. RIVET J, Mme FRANK, Mme TAULOU, M et Mme DENAUD .

B-JARDINS FLEURIS :

Hors-concours : Madame HOUGARD Marie-Louise .

1-M et Mme GLAPPIER Raymond ; 2-Mme ALLEMAND Gilberte ; 3-M et Mme LAFARGE André ; 4-MM et Mmes HERAUD Adolphe et Claude ; 5-M et Mme CHAGNAUD Roland ; 6-Mme FRADET Mathilde ; 7-M et Mme LHOMME Yves ; 8-Mme PAGNOUX Marguerite ; 9-M et Mme COU-TURIER Rémi ; 10-M et Mme VAN DEN BUSSCHE Jean-Marie ; 11-M et Mme PELLET Jean ; 12-M et Mme MOULIGNIER Etienne ; 13-M et Mme BORDRON Claude ; 14-M et Mme PRUD'HOMME Pierre ; 15-M et Mme LUC Daniel ; 16-M et Mme ARVENNE Claude ; 17-M et Mme BARS René ; 18-M et Mme BOISSARD Guy ; 19-M et Mme BUHERNE Raymond ; 20-M et Mme FERON R ; 21-M et Mme NICOLEAU Marcellin ; 22-M et Mme PASQUIER Marcel ; 23-M et Mme BLEUVAIS Marcel ; 24-Mme MIGNON Odette ; 25-Mme SOURY Marthe ; 26-M et Mme POTIER René ; 27-Mme THOMAS ; 28-M et Mme HILAIRET Gilbert ; 29-Mme SCHLEITER Juliette; puis, M et Mme ALANORE, M et Mme HITIER Serge, M et Mme TEXIER Jean-Pierre, M et Mme GOUMARD Léonide, M et Mme GOUMARD Rémy, M et Mme CLISSON THÉophile, M et Mme MARANDAT Christian, M et Mme CAREL Guy, M et Mme FRADET, M et Mme MORISSET Christian, Garage SAVIN Roger, M et Mme BARBEAU Yvon, M et Mme OLLARD Jacqueline, M et Mme LACHAISE Daniel, M et Mme VIGNAUD Jean-Prançois, M et Mme FORGERON René, M et Mme VILLECHALANE Pierre, M et Mme BORREDON Roger, M et Mme BREGEAS Guy, M et Mme CHABERNAUD Gilbert, M et Mme LIVERTOUX Roger, Mme AUDOIN Marie, M et Mme BLANLOEUIL Jean-Louis, M et Mme BONNET René, M et Mme COIFFARD Marcel, M et Mme SARRES Maurice, M et Mme BRISSON Paul, M et Mme BRAULT Yves, M et Mme MOREAU Georges, M et Mme EDELY Camille, M et Mme MARTIAL André, M et Mme TRICHARD Francis, M et Mme VIDÉAU Jean-Paul .

C - FERMES FLEURIES :

1-M et Mme TROUBAT Serge ; 2-M et Mme DEVIGNE Pierre, 3-M et Mme GUIBRETEAU Serge .

Le jury a eu fort à faire en raison du nombre important de maisons et jardins fleuris . Mais il faut s'en féliciter . Encore une fois nous rappelons qu'il n'y a pas lieu d'accorder au classement plus d'importance qu'il n'en mérite. En effet, il aurait été quelque peu différent s'il avait été effectué à un autre moment, l'évolution du fleurissement ne s'effectuant pas partout de la même façon . Courant novembre, un certain nombre de prix ont été remis au cours d'un vin d'honneur auquel participaient MM STADLER et COURALLET, horticulteurs .

D'autre part, signalons les résultats suivants obtenus au concours départemental : Mme DEDIEU Lydie 1^e prix dans la catégorie décor floral sur la voie publique ; Mme HOUGARD 2^e prix pour les jardins fleuris et la Commune de MOUTHIERS 5^e prix pour les villes de 1 000 à 8 000 habitants .

CANTINES SCOLAIRES

Vous trouverez ci-dessous les menus servis à nos enfants fréquentant les écoles primaire et maternelle de Mouthiers, au cours du mois de décembre 80, et ceux qui seront servis au cours du mois de février :

MENUS DE DECEMBRE

Sardine à l'huile et beurre
Rôti de dindonneau
Lentilles
Fromage
Abricots au jus

Potage de légumes
Steack haché
Haricots verts
Fromage
Gâteau breton

Salade verte et oeuf dur
rôti de porc
petits pois
fromage
cake

Saucisson et beurre
daube
pommes de terre bouilliés
fromage
confiture
boudoirs

Potage
Beefteack
pommes noisetté
yaourt
biscuit

Carottes râpées
blanquette de veau
riz créole
fromage
Abricots au jus

Pâté (suprême de dinde)
Hâchis parmentier
fromage
banane

Carottes et céleri râpés
paupiette de veau
lentilles
fromage
compote de pommes

Potage
escalope de dinde
macédoine de légumes
fromage
clémentines

Repas de Noël :
Assiette anglaise
Poulet rôti aux marrons
haricots verts
salade verte
fromage
bûche à la vanille

Crudités
Beefteack haché
haricots blancs
petit suisse
gâteaux secs

Goûter de Noël :
Chocolat au lait
brioche
orange

Les fruits, rares et chers en ce mois de décembre , n'ont pu paraître aussi souvent que nous l'aurions voulu sur la table de nos enfants ..

MENUS DE FEVRIER

<u>Lundi 2</u>	Celeri rave blanquette de veau riz yaourt	<u>Mardi 12</u>	Saucisson-beurre daube pommes de terre bouillies petit suisse clémentine
<u>mardi 3</u>	Potage foie de génisse pâtes au beurre fromage mandarine	<u>vendredi 13</u>	Potage saucisse choux braisés yaourt
<u>jeudi 5</u>	pamplemousse cuisse de poulet rôtie Jardinière de légumes Pâte fraîche confiture	<u>Lundi 16</u>	betterave rouge et salade verte croustolle pâtes au beurre flan à la vanille
<u>Vendredi 6</u>	Poisson vinaigré (au groupe) chou rouge (à la maternelle) rôti de porc pommes de terre frites fromage banane	<u>Mardi 17</u>	chou rouge en salade rôti de dindonneau petits pois fromage banane
<u>Lundi 9</u>	carottes râpées jambon blanc purée mousseline au thon fromage mousse au chocolat	<u>jeudi 19</u>	sardine à l'huile steack haché pommes noisettes fromage salade de fruits gâteaux secs
<u>Mardi 10</u>	Salade verte oeuf dur rôti de boeuf haricots verts fromage pomme	<u>vendredi 20</u>	Potage paupiettes de volaille macédoine de légumes fromage poire

LA SALLE DE JEUX EST FERMEE

La petite salle de jeux située sur le champ de foire et qui fonctionnait chaque mercredi après-midi depuis 3 ans n'a pas rouvert en septembre après les vacances d'été.

Elle était animée bénévolement par quelques jeunes filles de Mouthiers qui venaient à tour de rôle car elles ne pouvaient sacrifier tous leurs mercredis.

La conséquence en a été que les activités ont malheureusement manqué de suivi. Or si un noyau d'enfants venaient toujours à cette salle, ils n'y restaient guère et ne faisaient qu'y passer.

Nos jeunes animatrices ont pensé que le bénéfice retiré par les enfants et l'intérêt de cette salle étant devenus bien minces, il était préférable d'arrêter l'expérience.

Toutes suggestions seront cependant accueillies favorablement pour la reprendre éventuellement sur de nouvelles bases.

SECTION TENNIS DE TABLE

Les membres de la section Ping-Pong du S.C.M. ont décidé de fermer la salle d'entraînement pour les raisons suivantes: détérioration du plateau des tables à la suite de coups de raquettes, filets abimés et montants faussés ce qui a nécessité un remplacement, tables ayant servi comme tables de bar et tachées de boissons, réservoir du poêle à mazout sonillé.

Toutefois, il est précisé que la salle peut être utilisée par les joueurs sérieux désirant uniquement s'entraîner sans causer de dégâts. Ceux-ci peuvent trouver une clé à la mairie ou chez Alain Poncabaré.

S.C.M. FOOTBALL

L'équipe pupille dans une poule très difficile panache le bon et le moins bon. Mais cette équipe est confrontée à des clubs de grande valeur. A noter le jeune âge des joueurs qui laissent présager de très bons résultats pour l'avenir.

L'équipe Poussin fait un bon parcours pour l'instant mais doit encore beaucoup travailler à l'école de football le mercredi. Certains "petits" font espérer des joueurs talentueux.

L'école de football a bien fonctionné tous les mercredis avec une participation nombreuse.

Cadets: Bonne fin d'année pour cette équipe qui manque d'effectif mais qui joue courageusement. Nets progrès de certains.

Equipe A: Elle est actuellement 2ème de sa poule à 1 point du premier

Cette équipe devrait pendant le deuxième parcours faire d'excellents résultats et avec une réelle confiance peut et doit prendre la tête.

Elle possède des joueurs de tout premier plan. A noter, la présence toujours assidue de leur dirigeant: M. Billoux entièrement dévoué à ces jeunes et qui mérite bien quelques satisfactions.

Equipe B: Malgré de très bons joueurs, cette équipe joue les dernières places de sa poule. Beaucoup trop de joueurs "contestataires" oubliant que le football est un jeu où l'on se rend le dimanche pour se détendre et non pour se "défouler" comme certains le font, depuis maintenant quelques années!

Cependant le dernier match gagné brillamment a su montrer que certains joueurs de cette équipe méritent notre attention!... et notre espoir réside maintenant dans les matches retour...

Equipe C: Résultats moyens de cette équipe où tout le monde joue avec un "excellent" esprit qui fait envie à bons nombre de joueurs du club. Les "anciens" ont su mettre en confiance les jeunes joueurs qui, de leur côté, apportent leur spontanéité et leur bonne volonté. Bravo et continuez sur cette voie bien sympathique.

NOTA: Nous vous communiquons les nouveaux horaires de "l'école de football": 13h45 à 16h30 sous la responsabilité de M. DOMENACH.

CYCLISME

A NOTER, les brillants résultats de notre jeune DISSIRIER Pierre :

BILAN DE L'ANNEE 1979 :

4 mois de courses :
4 fois 1^{er} junior en B.C.J.
5 fois 2nd junior en B.C.J.

Challenge DOC UCAPA :

4^{me} avec 12 points

Challenge Charente Junior :

7^{me} avec 9 points .

BILAN DE L'ANNEE 1980 :

Pluisears fois 3rd et 4th .
1^{er} le 25 Mai à ST Laurent de Cognac et 8th le lundi de la pentecôte .

Bravo !

BIBLIOTHEQUE

Il est rappelé aux lecteurs de la Commune qu'une bibliothèque est à leur disposition à la mairie de Mouthiers . L'emprunt des livres est totalement gratuit et peut se faire tous les jours de la semaine aux heures d'ouverture du secrétariat . Toutefois, une permanence tenue par Mme CHERRIER a lieu tous les mercredis de 14 heures 30 à 16 heures 30 afin de conseiller et guider les lecteurs dans leurs choix .

COMTE-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 SEPTEMBRE 1980 :

I-Voirie communale :

M. le Maire expose au conseil municipal que depuis l'établissement du dernier tableau de classement des voies communales, des voies à caractère de chemins, des rues et des places ont été mises en état de viabilité et propose qu'il soit procédé à une mise à jour .
Le Conseil municipal reconnaît que le tableau existant est erroné et incomplet et décide d'incorporer dans la voirie communale les voies à caractère de chemins, de rues et de places .

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE :

Un appel d'offres sera lancé pour des travaux d'un montant de 280 000 francs à entreprendre sur les voies communales .

II - Demandes de certificats d'urbanisme :

Une demande de C.U. reçoit un avis favorable .
Une demande de lotissement reçoit un avis favorable .

III- Questions diverses :

- Plan d'Occupation des Sols :

M. le Préfet a prescrit la mise à l'enquête publique du POS dans son arrêté du 26.8.80 . Cette enquête aura lieu à la mairie du 15.09.80 au 30.10.80

- SNCF - Canalisation eaux usées :

Suite à la lettre de M. le chef de division de l'Equipement concernant le projet d'autorisation d'installation d'une canalisation d'eaux usées au km 462+894 de la ligne Tours-Bordeaux, le conseil municipal charge le Maire de consulter la D.D.A.

- Transports Citram :

Suite à la demande effectuée par les transports citram, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant à passer avec citram et accepte l'augmentation de 12% demandée, ce qui porte le prix de journée de 548,80 F à 615 francs .

REUNION DU 14 OCTOBRE 1980 :

I- VRD L'otissement communal "les justices" :

Après l'ouverture des plis par la commission des travaux, les entreprises suivantes ont été retenues :

- 1^e lot voirie-espaces verts : entreprise S.A.E.G. à LA COUBONNE ;
- 2^e lot électricité-téléphone-réseaux divers : entreprise

I.E.C. à Prérigueux .

II- Travaux chemins ruraux :

Après l'ouverture des plis par la commission des travaux, l'entreprise COCHERY à Périgueux a été retenue .

III- demandes de certificats d'urbanisme :

3 demandes reçoivent un avis favorable assorti de réserves
2 demandes reçoivent un avis favorable .

IV-Questions diverses :

Un don de 500 Francs a été fait à la Commune pour aider à la restauration des petits lavoirs . Cette somme sera employée pour l'achat de tuiles qui serviront à la recouverture des petits lavoirs .

garderie :

les prix sont fixés de la façon suivante :

100 f par mois pour les enfants fréquentant régulièrement la garderie du matin et du soir

50f par mois pour ceux qui ne la fréquentent qu'une fois par jour
25F par mois pour ceux qui ne la fréquentent que deux semaines par mois
10 f par jour pour ceux qui ne la fréquentent qu'occasionnellement matin et soir

5 f par jour pour ceux qui ne la fréquentent qu'occasionnellement soit le matin soit le soir

27 f par mercredi entier (+ 1 ticket de cantine)

13,50F par ½ journée du mercredi .

REUNION DU 14 NOVEMBRE 1980 :

I-Compte administratif 79 :

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents .

Il ressort un excédent global de 273 919,91 francs .

Le compte administratif du B.A.S. est également approuvé pour un excédent global de 14 832,72 francs .

II- Budget supplémentaire 80 :

Dépenses réelles	1 176 097,13
dont, dépenses de fonctionnement	428 249,22
et dont, dépenses d'investissement	747 847,91

Récesses réelles	1 176 097,13
dont, recettes de fonctionnement	428 249,22
et dont, recettes d'investissement	747 847,91

Les recettes et les dépenses du B.A.S. s'équilibrent à 14 832,72 .

Les recettes et les dépenses du service d'aménagement s'équilibrent à 2 000 000 f .

III- demande de prêt :

Afin de pouvoir financer les entreprises effectuant les travaux de viabilité sur le lotissement communal "les justices" en attendant les rentrées financières résultant du prix de vente des 24 lots, la commune décide de contracter un emprunt de 700 000,00 Francs à court terme remboursable par anticipation au fur et à mesure de la vente des terrains .

IV- Demandes de certificats d'urbanisme :

1 demande reçoit un avis favorable

1 demande reçoit un avis défavorable .

REUNION DU 9 DECEMBRE 1980 :

I- Ramassage des ordures ménagères :

Suite à la demande de M. Michel MILAN, le conseil municipal accorde une augmentation à celui-ci de 15% pour l'année 1981 .

II-Lotissement communal :

Le conseil municipal décide de fixer le prix de vente des terrains du lotissement communal "les justices" à 55 Francs le M2 .

III- Chauffage groupe scolaire :

Suite au mauvais fonctionnement du chauffage central du groupe scolaire, le Conseil municipal charge le Maire de contacter un ingénieur-conseil afin de faire constater les mal-façons .

IV-Demandes de certificats d'urbanisme :

Les six demandes présentées reçoivent un avis favorable.

V- Questions diverses ::

-S.D.A.U.

Le conseil municipal accepte les statuts proposés par l'office de tourisme regroupant les communes concernées par le SDAU, et nomme 3 représentants auprès de cet office de tourisme :

- MM PLOQUIN, LATHIERE et GACHINOIS .

-Cimetière :

Le conseil municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain jouxtant l'actuel cimetière en vue de l'agrandissement de celui-ci.

REUNION DU 9 JANVIER 1981 :

— 8 —

I-Assainissement :
La Commission d'intervention du conseil d'administration de l'agence de Bassin
Âdou-Garonne avait donné un avis favorable pour accorder à la commune une
subvention de 165 000,00 francs pour la réalisation du lagunage . Le versement
de la subvention étant subordonné à la passation d'une convention entre la
Commune et l'Agence, le Conseil Municipal accepte cette convention et autorise
le Maire à la signer .

"U- Demande d'attribution :

Une demande de l'intissement composée de 3 lots reçoit un avis favorable.

III- Demandes de certificats d'urbanisme :

Quatre demandes, présentées, reçoivent un avis favorable assorti de réserves .
Deux demandes, présentées, reçoivent un avis favorable .

IV—Questions diverses :

-Préau du groupe scolaire:

Le projet établi par M^{me} GAUTHIER, architecte est présenté au Conseil Municipal.
Ce projet sera présenté aux enseignantes afin de connaître leur opinion .

Dépôt légal 1^e Trimestre 1981.